



ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA JUSTIFICATION DE LA FONCTION DIAPHRAGME HORIZONTAL DES PLANCHERS TRADITIONNELS EN BOIS

Dans les zones de vent et/ou de séisme, le bon fonctionnement mécanique du système de stabilité des ouvrages est conditionné à la bonne transmission des efforts dus à ces sollicitations vers les éléments de stabilité. Pour cela, on a recours à la présence d'un diaphragme horizontal souvent attribué au plancher et dont la justification ne fait pas l'objet de règles normalisées en France. Seules quelques règles de bonne conception sont appliquées et limitées à des formes simples de plancher sans trémies autres que les escaliers. L'étude PLANDIA est une étude bibliographique et de l'état de l'art. Son objectif est de capitaliser l'existant et proposer un programme de recherche complémentaire dont la valorisation attendue est une proposition de règles de justification à destination de la future version de l'Eurocode 5.

LITERATURE REVIEW ON THE DESIGN OF HORIZONTAL DIAPHRAGMS MADE OF WOODEN FLOORS

In areas with wind and / or earthquake actions, the mechanical behaviour of the racking systems of the buildings is subject to the proper transmission of forces to these elements of stability. For this, use is made of the presence of an horizontal diaphragm often the wooden floor with a lack of standardized design rules in France.

Only some implementation rules are applied and limited to simple shapes without openings. PLANDIA is a literature review of the state of the art. Its aim is to gather existing methods and to propose a complementary research program in order to improve design rules for the future version of Eurocode 5.

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.